

Le dix-sept mai deux mille vingt et un, convocation du Conseil Municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour la tenue d'une session ordinaire, à la Sall'Inn le mardi 25 mai 2021 à 18 h 30.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Avenants au marché de réhabilitation et changement d'usage des locaux de l'ancien réfectoire d'un logement communal et d'aménagement de leurs accès extérieurs
- Loyer logement Place des Saulniers
- Participation au fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2021
- Demande de subvention Bâtiment CFA Dieppe
- Remerciements pour la subvention accordée à l'association Jubilée

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Sall'Inn, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

#### **Étaient présents :**

Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Claude PETITEVILLE, Anne-Marie ARTUR, Ronald SAHUT, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Dominique CATEL, Priscille CLEMENT, Alain DEHAIS, Gilbert BAUDER, Stéphanie LEVILLAIN, Alain NOËL, Armelle POIRIER, Alain RASSET, Véronica TROGLIA,

**Étaient Absents :** Jonathan DESGROISILLES a donné pouvoir à Pascal LEGOIS  
Florence COSSARD a donné pouvoir à Stéphanie LEVILLAIN  
Alain DEHAIS (pour les deux premières délibérations)

Mme Priscille CLEMENT a été élue Secrétaire.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

### **AVENANTS AU MARCHÉ DE REHABILITATION ET CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX DE L'ANCIEN REFECTOIRE D'UN LOGEMENT COMMUNAL ET D'AMENAGEMENT DE LEURS ACCES EXTERIEURS**

#### **51/21 - Avenant n° 4 du lot 02 attribué à l'entreprise COPIN**

**L'avenant n° 4 introduit :**

- La fourniture et la pose de poutres porteuses en lamellé collé
- La fourniture et la pose d'un chevronnage en sapin massif brut de sciage traité
- La fourniture et la pose d'un solivage en sapin raboté abouté traité
- La fabrication d'une ossature de chaineaux en sapin brut de sciage traité

Montant global du présent avenant : + 23 056.49 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'avenant n° 4

Note

- Montant du marché après avenant N° 3 + 96 511.62 € H.T.
- Avenant n°4 + 23 056.49 € H.T.

**Montant total du marché après approbation 119 568.11 € H.T.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 27/21 du 22 Mars 2021**

### **52/21 - Avenant n° 3 du lot 06 attribué à l'entreprise COPIN**

L'avenant n° 3 introduit :

- La fourniture et la pose d'une sous face en panneaux compacts de la marque Fundermax aspect bois
- La fourniture et la pose d'un habillage de chaineaux en panneaux compacts de la marque Fundermax couleur unie
- Plus value pour coupe et ajustage du panneau sur les poteaux ronds

Montant global du présent avenant : + 26 741.03 € H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à l'avenant n° 3

Note

- Montant du marché après avenant N° 2 + 144 974.33 € H.T.
- Avenant n°4 + 26 741.03 € H.T.

**Montant total du marché après approbation 171 715.36 € H.T.**

Arrivée de Monsieur Alain DEHAIS

### **53/21 - LOYER LOGEMENT PLACE DES SAULNIERS**

Il est nécessaire de déterminer le montant du loyer afin que celui-ci puisse être mis à la location dès qu'il sera disponible.

Monsieur le Maire propose de s'appuyer sur un montant de 8 € le M<sup>2</sup>, base un peu inférieure à la moyenne des loyers de la Résidence Bernesault, mais le logement de la Place des Saulniers comporte de nombreuses sous-pentes.

La surface habitable du logement est de 23.66 m<sup>2</sup>, soit le calcul suivant :

23.66 m<sup>2</sup> x 8 € = 189.28 € arrondi à 190.00 € de loyer mensuel + les charges courantes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire
- De déterminer le montant du loyer mensuel à : 190.00 € + les charges courantes
- Le montant de la caution : 190.00 € (1 mois de loyer)

### **54/21 - PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR L'ANNEE 2021**

Comme chaque année, le Département sollicite la commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes. Si nous souhaitons continuer pour l'année 2021 à nous associer à ce fonds, la participation s'élève à 0.23 € par habitant, soit pour 1832 habitants : 421.36 €.

Compte tenu de notre participation chaque année à ce fonds, de l'intérêt d'apporter une aide aux jeunes de notre commune et par solidarité avec le Département.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De participer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2021 pour un montant de 421.36 €
- Les crédits sont prévus au compte 6558 du Budget Primitif 2021 de la commune.

### **55/21 - DEMANDE DE SUBVENTION BATIMENT CFA DIEPPE (Zone Eurochannel)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du BATIMENT CFA DIEPPE

*« Les apprentis que nous formons sont employés dans vos entreprises locales du bâtiment et viennent une semaine par mois suivre un enseignement complémentaire au CFA du Bâtiment de Dieppe.*

*Notre Centre de Formation d'Apprentis assure la qualité de la formation grâce aux subventions provenant : des entreprises du bâtiment, du Conseil Régional de Normandie, de la Collecte de la Taxe d'Apprentissage et de la participation des municipalités.*

*Chaque année, votre soutien financier nous permet de maintenir la qualité des prestations des services apportés aux jeunes de votre commune et nous ne manquons pas de leur faire savoir, afin qu'ils vous en soient reconnaissants.*

*Pour continuer à faciliter leurs chances de réussite et d'intégration socio-professionnelle dans la société, nous nous permettons d'attirer l'attention de votre Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention concrétisant ainsi votre concours à l'insertion des jeunes.*

*Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez aux apprentis, aux entreprises et à l'artisanat du bâtiment de vos communes.*

*Nous vous prions..... »*

*Plusieurs jeunes de la commune sont apprentis au CFA*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner un avis favorable à la demande de subvention du « Bâtiment CFA Dieppe »

#### **REMERCIEMENTS POUR LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION JUBILEE**

Madame Martine PIETROIS Présidente de l'Association JUBILEE de Dieppe remercie au nom de son Conseil d'Administration, le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2021.

#### **Questions Diverses**

#### **56/21 - PRET DE LA SALLE CORENTION ANSQUER POUR LE CONSERVATOIRE CAMILLE SAINT SAENS ET DIEPPE SCENE NATIONALE**

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu de Monsieur Antoine Hachin, responsable de l'action culturelle et conseiller pour le jeune public de Dieppe Scène Nationale.

*« Bonjour Monsieur le Maire, suite à mon coup de fil, je sollicite le prêt de la salle Corentin Ansquer le mercredi 26 mai de 9 h à 20 h et le jeudi 27, la matinée, pour faire le nettoyage. Avec toutes les contraintes que nous avons eues, nous avons un mal fou à terminer le projet de grand orchestre que nous portons avec le conservatoire et l'école communautaire depuis deux saisons. Il s'agit d'un orchestre d'amateurs d'une quarantaine de personnes maximum. Nous respectons bien sûr les consignes sanitaires tel que le fait le conservatoire premier partenaire de l'action..... »*

Après avoir délibéré et s'être assuré que la jauge d'occupation n'était pas dépassée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De donner un avis favorable au prêt de la salle Ansquer pour l'occupation de l'activité sollicitée.